Guide
de la
Rentrée
Scolaire

2023
-
2024

PORTAIL FAMILLE

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

My PÉRI'SCHOOL
GESTION DE LA PETITE ENFANCE & ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

waigéo
l'innovation par les hommes

Éditorial

Mesdames, Messieurs, chers Parents.

En prévision de la rentrée scolaire 2023 2024, comme chaque année, nous avons le plaisir de vous transmettre le guide.
Vous constaterez que par rapport à l'an dernier, année charnière avec le lancement du Portail famille, il y a peu de modifications.
Nous avons ajouté deux paragraphes à l'article 1 du Règlement de la Garderie Périscolaire, suite aux remarques des agents du service périscolaire et dans le but de faciliter leur travail.
Cette année, compte tenu de la forte inflation qui frappe notre pays et des difficultés que cela entraîne pour chaque foyer, nous avons fait le choix de ne pas augmenter, à la rentrée 2023 2024 les tarifs de la cantine, de la garderie et du repas PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
Vous verrez dans ce guide que la création du compte famille pour les nouvelles familles se fait dès maintenant et que les inscriptions à la cantine et à la garderie pour toutes les familles se font à partir du Lundi 14 août 2023.
En attendant la rentrée scolaire pour tous les élèves, nous vous souhaitons un bel été, de repos et de découverte, en espérant que ce guide répond le mieux possible à vos attentes.

Au nom de l'ensemble de la Municipalité de Wahagnies, Élus et Agents de la commune,
Hugues Leclercq, 1er Adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Fonctionnement dès la Rentrée Scolaire 2023-2024

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

FAMILLES AUTONOMES

INSCRIPTIONS ET DÉSINCRIPTIONS PAR LES FAMILLES

PAIEMENT EN LIGNE À L'INSCRIPTION

CRÉATION D' « AVOIRS » DANS LE DOSSIER FAMILLE

RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Ce règlement est applicable hors état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement.

Article 1 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire est situé 361 rue Jules Ferry à Wahagnies.

Il fonctionne les jours de classe et accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle Suzanne Buisson et à l'école élémentaire Jules Ferry et présents en classe le matin.

Les repas ne peuvent être qu'exclusivement consommés au Restaurant Scolaire lors des services organisés. De ce fait, ils ne peuvent pas être emportés.

Tout enfant doit se comporter correctement.

En cas de manquement aux règles de vie en collectivité ; un accompagnement à la réadaptation du comportement de l'enfant sera envisagé :

→ Dans un premier temps, l'enfant sera invité par l'animateur responsable à réadapter son comportement, La Mairie sera informée de tout comportement incorrect,

→ Si les incivilités persistent, intervention de l'Adjoint aux Affaires Périscolaires auprès de l'enfant avec envoi d'un courrier d'information aux parents (à partir du 1er incident),

→ Selon la gravité de l'incident provoqué par l'enfant : convocation des parents et de l'enfant en Mairie. L'exclusion temporaire de l'enfant ou l'exclusion définitive pourra être prononcée.

En cas d'exclusion, il ne sera pas procédé au remboursement du/des repas concerné(s).

Tout comportement correct de l'enfant sera mis en valeur.

Article 2 : ESPACE PERSONNEL MY PERISCHOOL

Pour être admis au restaurant scolaire, **l'inscription préalable via le logiciel MY PERISCHOOL est obligatoire**. Elle doit être renouvelée tous les ans en remplissant en ligne le dossier d'inscription et/ou en modifiant les éléments nécessaires. Les pièces justificatives doivent être déposées dans l'espace famille afin d'être validées par les services concernés.

- *Droit à l'image,*
- *Repartir seul (Personnes autorisées et/ou majeurs)*
- *Autorisations de transport,*
- *Hospitalisation,*
- *Pratique des activités sportives,*
- *Attestation C.A.F ou M.S.A. (ou attestation d'impôts),*
- *La fiche sanitaire,*
- *La copie des pages vaccinations à jour du carnet de santé de l'enfant,*
- *Le règlement du Restaurant Scolaire,*
- *Un justificatif de domicile récent,*
- *Une attestation d'assurance de responsabilité civile,*
- *Le document P.A.I.,*
- *Justificatif employeur 2 parents*

Article 3 : INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

La réservation et le paiement des repas se feront en prépaiement **SUR LE LOGICIEL MY PERISCHOOL via la plateforme** PayFiP *(ou en régie de recettes* aux dates fixées par le régisseur communal pour les familles justifiant d'une impossibilité à utiliser l'outil informatique et/ou à effectuer les paiements en ligne) **dans les délais maximums suivants :**

Jours de consommation du repas	Limite de réservation et paiement, et/ou d'annulation sur MYPERISCHOOL
LUNDI	Vendredi précédent **avant 12h**
MARDI	Lundi précédent **avant 12h**
JEUDI	Mercredi précédent **avant 12h**
VENDREDI	Jeudi précédent **avant 12h**

A l'issue du paiement sur la plateforme PayFiP pour valider les réservations effectuées, un justificatif sera envoyé à la famille.

Les réservations non payées en lignes sont automatiquement annulées.

Les familles ont la possibilité d'effectuer les réservations à la période souhaitée. (Jour, semaine, mois ou année scolaire). Aucun rappel ne sera effectué auprès des familles pour l'inscription de leur(s) enfant(s) aux prestations souhaitées.

Article 4 : TARIFS

Les tarifs modulés en fonction des ressources des familles sont adoptés par le Conseil Municipal.

Impossibilité d'inverser les jours d'inscription au restaurant scolaire.

Tarifs du Restaurant scolaire

RESTAURANT SCOLAIRE

TARIFS 2023-2024

Tranche de Quotient Familial	Tarif
de 0 à 1 273 €	1.00 €
de 1 274 à 1 473 €	2.50 €
de 1 474 € à +	3.00 €
Extérieurs	3.50 €
Adultes, Enseignants, Membres du personnel de la commune, Personnes adultes extérieures	4.00 €

❖ **1.00 €** pour les enfants en P.A.I.

COMMUNE DE WAHAGNIES la campagne vous sourit

My PÉRI'SCHOOL

Article 5 : PROTOCOLE D'ACCCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires pourront être accueilli au restaurant scolaire. Pour cela, un Projet d'Accueil Individualisé Municipal (P.A.I.) devra être mis en œuvre. Il a pour but de faciliter l'accueil de l'enfant présentant une allergie alimentaire. Le dossier est à retirer, en Mairie. Une tarification pour l'accueil des enfants porteurs de P.A.I. est votée par le Conseil Municipal. Cette tarification correspond aux frais d'encadrement.

Article 6 : MALADIES ET ABSENCES

En cas d'absence de l'enfant, la famille devra se connecter sur son espace personnel du logiciel MYPERISCHOOL afin de procéder aux annulations des repas réservés pour les jours suivants en fonction de l'état de santé de l'enfant.

Cette démarche est indispensable afin de pouvoir annuler les réservations et pouvoir bénéficier d'un avoir correspondant au montant des prestations. Cette connexion sera également nécessaire lors des absences annoncées des enseignants.

Le repas du 1er jour ne sera pas remboursé car réservé et payé par la collectivité.

Les repas réservés pour des jours de fermeture du service municipal de restauration (grève du personnel municipal, et/ou impossibilité de faire fonctionner le service), seront systématiquement déduits et recrédités sur les dossiers sous la forme d'un avoir.

Les familles devront procéder à l'annulation des repas pour les jours des sorties pédagogiques organisées par les écoles et pour les journées de grèves annoncées 48 heures à l'avance, dans les délais maximums indiqués dans l'Article 3.

Article 7 : ACCÉS AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'accès au restaurant scolaire est strictement interdit à toutes personnes extérieures, parents d'élèves y compris.

Article 8 : FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE

Toute présence non justifiée, sans inscription préalable, sera facturée au double du tarif réglementaire maximum pour les Wahagnisiens et au double du tarif réglementaire des extérieurs.

En fonction du pointage, la famille recevra sur son espace personnel une facture à régler sur la plateforme PayFiP via le logiciel MYPERISCHOOL.

	Tranche de Quotient Familial	Tarif	Tarif unique pour les prestations non réservées
1	0 à 1273	1.00 €	6.00 €
2	1274 à 1473	2.50 €	6.00 €
3	1474 et +	3.00 €	6.00 €
4	Extérieurs	3.50 €	7.00 €

RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Ce règlement est applicable hors état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement.

Article 1 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La garderie périscolaire est située au Centre de Loisirs, 72 rue Jules Ferry.

Elle fonctionne les jours de classe et accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle Suzanne Buisson et à l'école élémentaire Jules Ferry.

Elle fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant toute l'année scolaire de 6 heures 50 à 8 heures 20 et 16 heures 30 à 19 heures.

Tout enfant doit se comporter correctement.

Le matin, et en cas d'intempérie ; le responsable de l'accueil peut prendre la décision de maintenir provisoirement les enfants au Centre de Loisirs en attendant de meilleures conditions climatiques. Les directrices des écoles seront informées de la situation et les enfants rejoindront leur établissement scolaire dès que possible.

Le soir, et en cas d'intempérie ; le responsable de l'accueil peut prendre la décision de maintenir les enfants aux écoles afin d'y organiser le service de garderie.

Un affichage sera effectué sur la porte du Centre de Loisirs **et un mail sera envoyé aux familles.**

ATTENTION : **à partir de 8 H 10**, tout enfant ne pourra plus être accueilli au Centre de Loisirs, ni déposé sur le parcours auprès des animateurs. **L'enfant devra obligatoirement être déposé à l'école en fonction des horaires définis par les établissements scolaires.** *L'enfant inscrit à la garderie* ***ne pourra pas être repris avant 17 H 30 au Centre de Loisirs (1ère heure du soir incompressible avec prise du goûter)*** *ni sur le parcours auprès des animateurs.* **Pour tout retard ou autre motif, il est impératif d'appeler le responsable de l'accueil au Centre de Loisirs (Message sur le répondeur en cas de non réponse)**

Après 19 H 00, si la famille n'est pas venue chercher l'enfant à l'heure de fermeture de la structure, le responsable de l'accueil fera appel aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Si celles-ci sont absentes, le responsable devra organiser un hébergement provisoire, selon les dispositions de l'article 56 du Code de l'Action Sociale et des Familles (recueil provisoire par les services d'aide sociale à l'enfance). **Sauf cas exceptionnel signalé par téléphone au responsable de l'accueil. Si la situation venait à se reproduire, l'enfant ne serait plus accueilli en garderie.**

Les informations des parents destinées aux enseignants doivent leur être remises directement et ne pas transiter par les agents de la garderie périscolaire.
Il est formellement interdit de déposer à la garderie périscolaire les gâteaux pour les anniversaires organisés au sein des écoles. Ceux-ci sont à remettre directement aux enseignants.

En cas de manquement aux règles de vie en collectivité ; un accompagnement à la réadaptation du comportement de l'enfant sera envisagé :

→ Dans un premier temps, l'enfant sera invité par l'animateur responsable à réadapter son comportement, La Mairie sera informée de tout comportement incorrect,
→ Si les incivilités persistent, intervention de l'Adjoint aux Affaires Périscolaires auprès de l'enfant avec envoi d'un courrier d'information aux parents (à partir du 1er incident),
→ Selon la gravité de l'incident provoqué par l'enfant : convocation des parents et de l'enfant en Mairie. L'exclusion temporaire de l'enfant ou l'exclusion définitive pourra être prononcée.

En cas d'exclusion, il ne sera pas procédé au remboursement de la/des prestation(s) horaire(s) réservées.

Tout comportement correct de l'enfant sera mis en valeur.

Article 2 : ESPACE PERSONNEL MY PERISCHOOL

Pour être admis à la Garderie Périscolaire, **l'inscription préalable via le logiciel MYPERISCHOOL est obligatoire.** Elle doit être renouvelée tous les ans en remplissant en ligne le dossier d'inscription et/ou en modifiant les éléments nécessaires. Les pièces justificatives doivent être déposées dans l'espace famille afin d'être validées par les services concernés.

- *Droit à l'image,*
- *Repartir seul (Personnes autorisées et/ou majeurs)*
- *Autorisations de transport,*
- *Hospitalisation,*
- *Pratique des activités sportives,*
- *Attestation C.A.F ou M.S.A. (ou attestation d'impôts),*
- *La fiche sanitaire,*
- *La copie des pages vaccinations à jour du carnet de santé de l'enfant,*
- *Le règlement du Restaurant Scolaire,*
- *Un justificatif de domicile récent,*
- *Une attestation d'assurance de responsabilité civile,*
- *Le document P.A.I.,*
- *Justificatif employeur 2 parents*

Article 3 : INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

La réservation et le paiement des séances de garderies se feront en prépaiement **SUR LE LOGICIEL MYPERISCHOOL via la plateforme** PayFiP *(ou en régie de recettes* aux dates fixées par le régisseur communal pour les familles justifiant d'une impossibilité à utiliser l'outil informatique et/ou à effectuer les paiements en ligne) **dans les délais maximums suivants** :

Jours de participation à la garderie (Matin et/ou Soir)	Limite de réservation et paiement, et/ou d'annulation sur MYPERISCHOOL
LUNDI	Vendredi précédent **avant 12h**
MARDI	Lundi précédent **avant 12h**
JEUDI	Mercredi précédent **avant 12h**
VENDREDI	Jeudi précédent **avant 12h**

A l'issue du paiement sur la plateforme PayFiP pour valider les réservations effectuées, un justificatif sera envoyé à la famille.

Les réservations non payées en lignes sont automatiquement annulées.

Les familles ont la possibilité d'effectuer les réservations à la période souhaitée. (Jour, semaine, mois ou année scolaire). Aucun rappel ne sera effectué auprès des familles pour l'inscription de leur(s) enfant(s) aux prestations souhaitées. **Impossibilité d'inverser les jours d'inscription à la Garderie Périscolaire.**

Article 4 : TARIFS

Les tarifs modulés en fonction des ressources des familles sont adoptés par le Conseil Municipal.

Les tarifs sont fixés à la **½ Heure**, sauf la première du soir AVEC GOÛTER.

(Excepté pour les enfants en P.A.I. dont le montant du goûter sera déduit de la prestation.)

→ MATIN :	6h50-8h10	7h20-8h10	7h50-8h10	
→ SOIR :	16h30-17h30	16h30-18h00	16h30-18h30	16h30-19h00

Une tarification unique sera appliquée pour les prestations « réservées » en dehors des délais ET POUR LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES CONSOMMÉES.
Elle sera égale au tarif maximum = 1,12€

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

TARIFS 2023-2024

	Tarifs au créneau (Tranches de 30 minutes) MATIN/SOIR	Tarif Goûter (Sauf P.A.I.)	Tarifs 1 Heure soir + Goûter
A (0 à 369)	**0,42 €**	0,58 €	***1,42 €***
B (370 à 499)	**0,46 €**	0,58 €	***1,50 €***
C (500 à 700)	**0,50 €**	0,58 €	***1,59 €***
D (701 à 873)	**0,54 €**	0,58 €	***1,66 €***
E (874 à 1073)	**0,59 €**	0,58 €	***1,75 €***
F (1074 à 1273)	**0,66 €**	0,58 €	***1,90 €***
G (1274 à 1473)	**0,74 €**	0,58 €	***2,07 €***
H (1474 et +)	**0,79 €**	0,58 €	***2,16 €***
EXTERIEURS	**0,84 €**	0,58 €	***2,26 €***

COMMUNE DE WAHAGNIES la campagne vous sourit

My PÉRI'SCHOOL

Article 5 : MALADIES ET ABSENCES

Les enfants malades ne seront pas acceptés à la garderie périscolaire. Le personnel municipal n'est pas habilité à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants aux enfants, sauf lorsqu'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) en a précisément déterminé les conditions et circonstances. En cas d'absence d'un enseignant, un message sur l'E.N.T. est envoyé aux familles par les établissements scolaires.

En cas d'absence de l'enfant, la famille devra se connecter sur son espace personnel du logiciel MYPERISCHOOL afin de procéder aux annulations des séances de garderie réservées pour les jours suivants en fonction de l'état de santé de l'enfant. Cette démarche est indispensable afin de pouvoir annuler les réservations et pouvoir bénéficier d'un avoir correspondant au montant des prestations. Cette connexion sera également nécessaire lors des absences annoncées des enseignants.

Les séances de garderie réservées pour des jours de fermeture du service municipal de la garderie périscolaire (grève du personnel municipal, et/ou impossibilité de faire fonctionner le service), seront systématiquement déduites et recréditées sur les dossiers sous la forme d'un avoir. Les familles devront procéder à l'annulation des séances de garderie pour les jours des sorties pédagogiques organisées par les écoles et pour les journées de grèves des enseignants annoncées 48 heures à l'avance, dans les délais maximums indiqués dans l'Article 3.

Article 6 : ACCÉS A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

L'accès au Centre de Loisirs est strictement interdit à toutes personnes extérieures, parents d'élèves y compris.

Article 7 : FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE

Une tarification unique sera appliquée pour les prestations réservées en dehors des délais et pour les prestations complémentaires consommées. Elle sera égale au tarif maximum = 1.12 €.

En fonction du pointage, la famille recevra sur son espace personnel une facture à régler sur la plateforme PayFiP via le logiciel MYPERISCHOOL.

DOCUMENT D'INFORMATION

À destination des nouvelles familles **pour la création du compte famille** MYPERISCHOOL <u>dès maintenant.</u>

À destination de toutes les familles pour les inscriptions <u>à partir du Lundi 14 Août 2023.</u>

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

Scannez le QR Code pour découvrir MyPérischool !

Wahagnies
Rentrée scolaire de Septembre 2023

Les inscriptions se feront désormais par **internet** grâce à **l'application MyPérischool** : un seul compte famille pour gérer les activités communales et centres de loisirs Pévèle Carembault.
Dès maintenant, rendez-vous sur

https://portalfamille.pevelecarembault.fr

Code d'accès qui vous sera demandé à l'inscription :

P3V3L3C

Si vous ne disposez pas encore d'un accès, vous **devez créer votre compte famille**. Dès maintenant, ajoutez vos enfants et déposez les justificatifs d'usage dans MyPérischool. À partir du Lundi 14 Août 2023 vous pourrez **inscrire vos enfants aux activités (cantine, garderie, etc...)** via le menu **inscriptions**.

Possibilité de paiement en ligne par **carte bancaire** sur votre espace parent MyPérischool

Votre commune est à votre disposition pour vous accompagner

Transmission de vos justificatifs via votre espace parent MyPérischool

Application mobile parents disponible sur Google Play et App Store

Une question ? Contactez **aide@myperischool.fr**
Précisez **[Wahagnies]** en objet du mail.

ÉTAPE 1
Comment créer mon dossier ?

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

https://portailfamille.pevelecarembault.fr

où sur l'**Application Mobile**

MY PERISCHOOL

Vous êtes amené à remplir un formulaire composé de plusieurs parties, complétez toutes les informations demandées.

Code d'accès qui vous sera demandé à l'inscription :

P3V3L3C

Cliquez sur suivant, pour passer à la seconde partie du formulaire.
Complétez les informations concernant votre adresse puis cliquez sur suivant.

La dernière partie du formulaire consiste à choisir le mot de passe de votre compte parent, et à accepter les conditions générales d'utilisation.

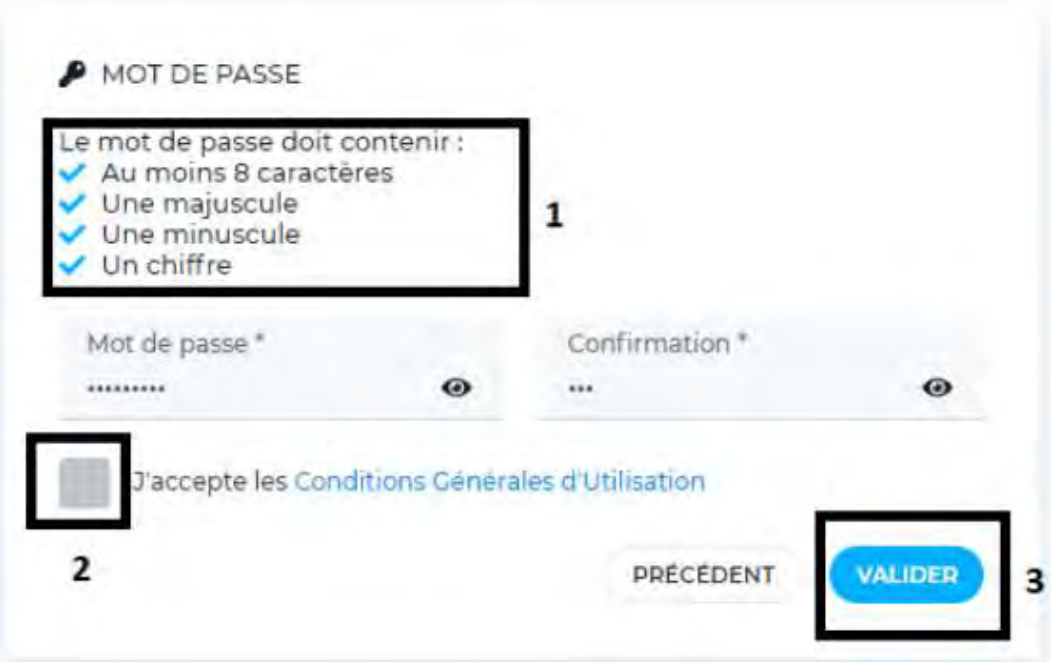

Lorsque vous choisissez votre mot de passe, un indicateur vous informe sur la robustesse de votre mot de passe.
Il doit contenir :

- Au moins 8 caractères
- Une majuscule
- Une minuscule
- Un chiffre

Vous devez accepter les conditions générales d'utilisation en cochant la case à cocher.

Une fois terminé, cliquez sur le bouton "Valider".

Une fenêtre vous informe que votre compte a été créé et qu'un **mail de confirmation vous a été envoyé sur votre adresse mail.**

Rendez-vous sur le mail reçu pour activer votre compte.

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

ÉTAPE 2
Première connexion

Votre compte parent MyPérischool a été **créé et activé**. Vous pouvez désormais accéder à votre espace privé et sécurisé.
Pour cela, rendez vous sur l'adresse :

https://portailfamille.pevelecarembault.fr

Renseignez le mail de votre compte parent MyPérischool ainsi que le mot de passe choisi lors de la création de votre compte à l'étape précédente.
Cliquez ensuite sur le bouton "Connexion".

Lors de votre toute première connexion, vous êtes invité à compléter étape par étape, les informations nécessaires à la bonne utilisation de MyPérischool.

SITUATION C.A.F.

En communiquant votre quotient familial, vous devrez **fournir votre justificatif CAF**, ce qui vous permettra de bénéficier des **tarifs adaptés** de la commune.

Si vous ne le communiquez pas, vous serez soumis à la **grille tarifaire maximale**.

Pour les familles qui n'ont pas de n° allocataire C.A.F. ou M.S.A., vous devrez fournir votre fiche d'imposition.

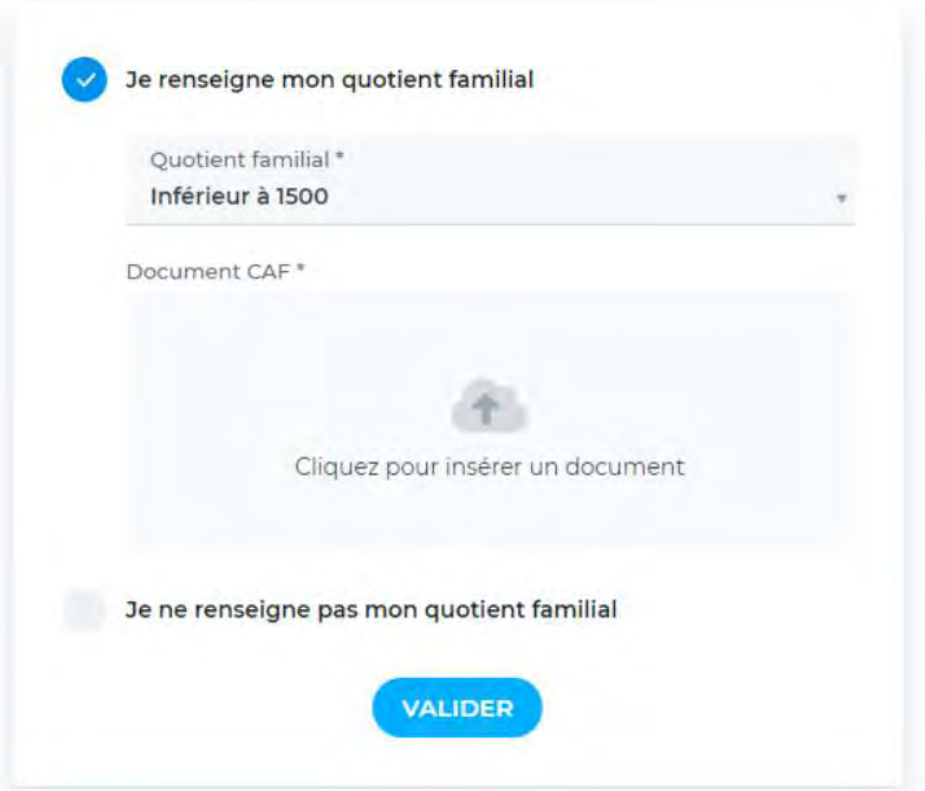

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

Créer la fiche de votre enfant

La prochaine étape consiste à **créer la fiche de votre enfant**.
Cette étape est obligatoire.

Vous allez devoir renseigner toutes les informations concernant votre enfant.
Ces informations sont découpées en 6 étapes

Vous devez <u>obligatoirement</u> renseigner la photo de votre enfant.

Celle-ci sert notamment à faciliter le pointage des enfants par les agents communaux lors des activité.

Cliquez sur "Suivant".

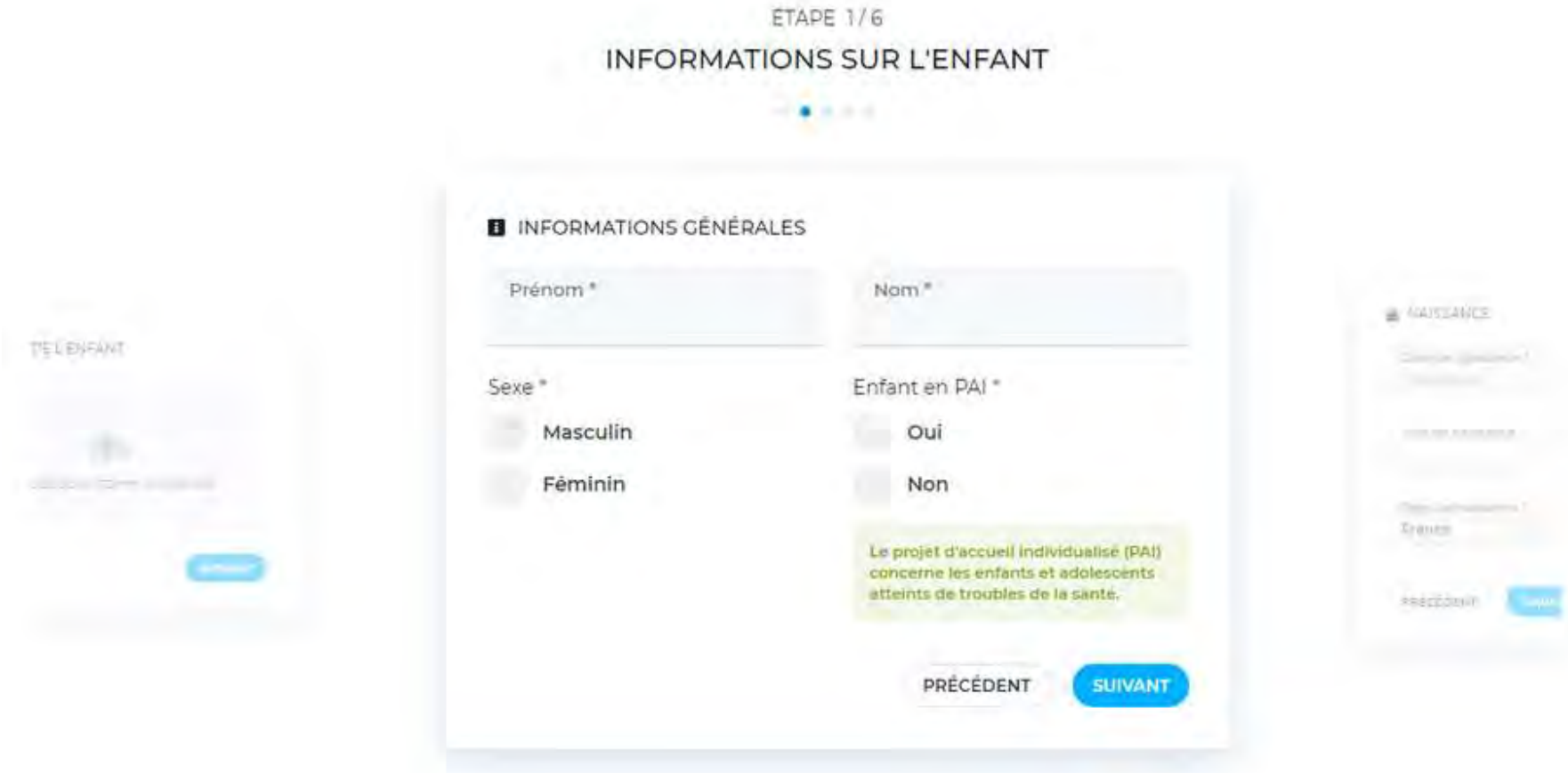

Renseignez le prénom, nom et sexe de votre enfant. Si celui-ci bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI), indiquez-le.

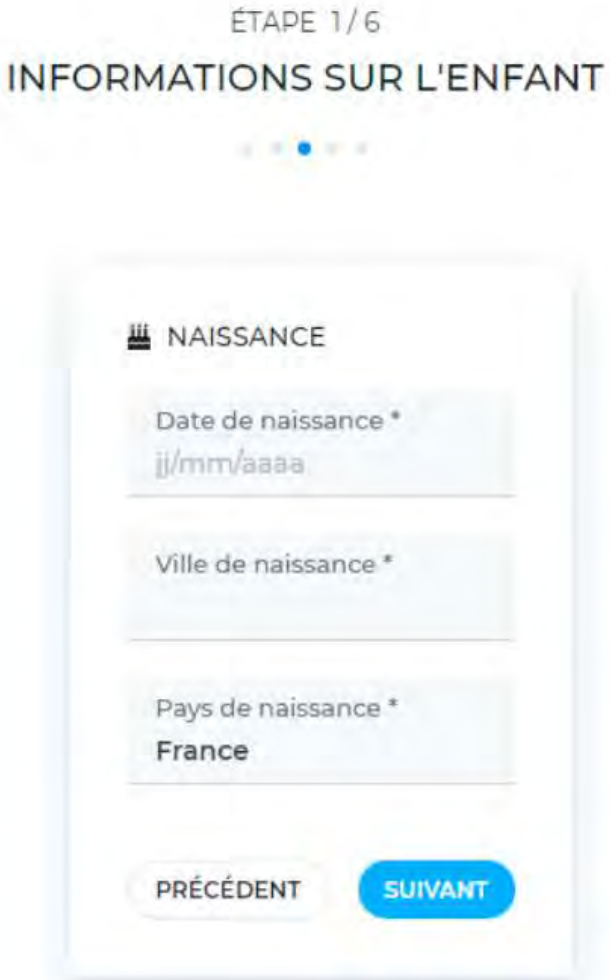

Vérifiez l'adresse de l'enfant. Par défaut, les champs sont rempli à partir des informations de votre compte parent.

Renseignez la date de naissance, la ville et le pays de naissance de votre enfant.

Cliquez sur "Suivant".

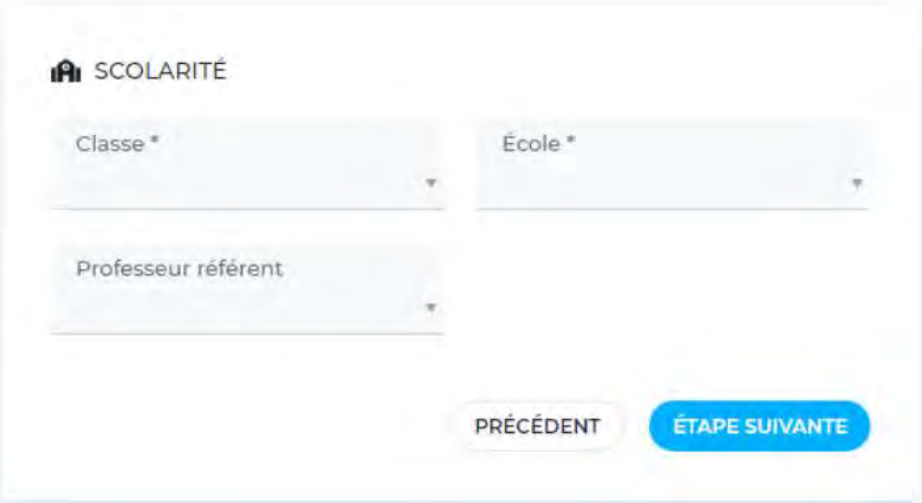

Renseignez la classe, l'école et le professeur référent de votre enfant. Le professeur référent pourra être complété plus tard si vous ne connaissez pas encore son nom.

Cliquez sur "Etape suivante".

Vous devez maintenant répondre aux différentes demandes d'autorisations que nécessaires à votre commune. Celles-ci diffèrent d'une commune à l'autre.

Vous devez simplement répondre "Oui" ou "Non" à une série de question.

Lorsque vous avez répondu à toutes les demandes d'autorisations, vous arrivez à l'étape suivante.

Vous devez à présent déclarer les responsables de l'enfant. Il s'agit souvent des parents.

Il faut obligatoirement ajouter au moins un responsable référent.

Cliquez sur le bouton "Ajouter" au niveau du responsable référent. (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).

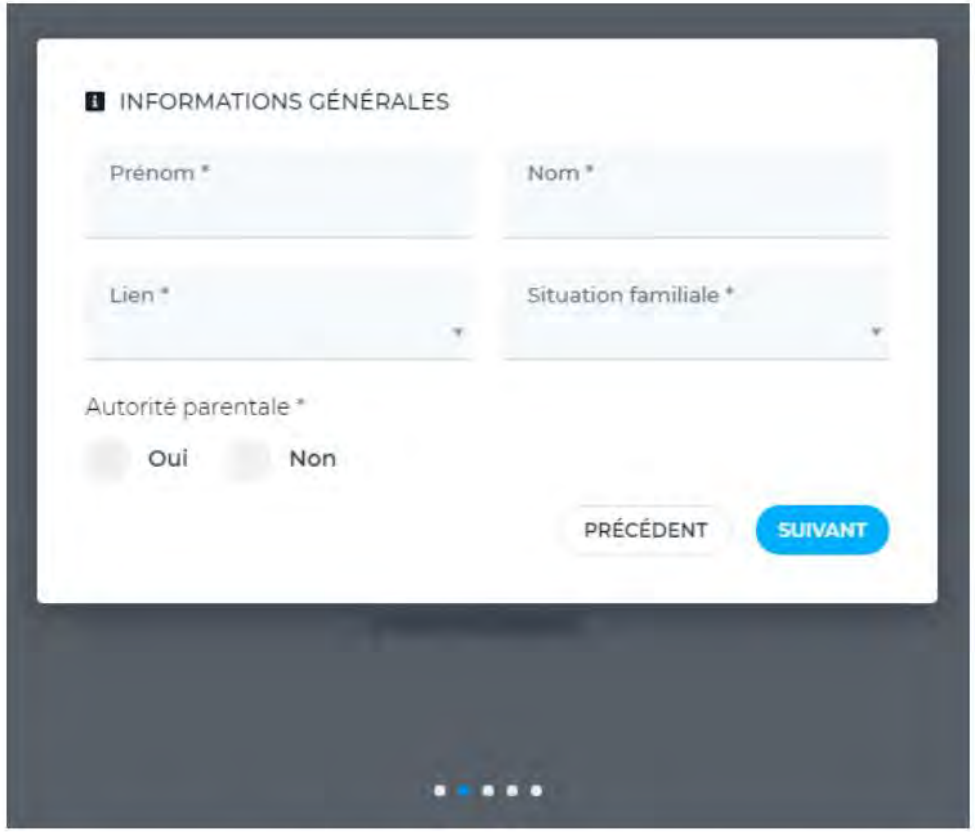

Renseignez le prénom, nom, le lien par rapport à l'enfant et la situation familiale du responsable.

Vous devrez indiquer également si le responsable a l'autorité parentale sur l'enfant.

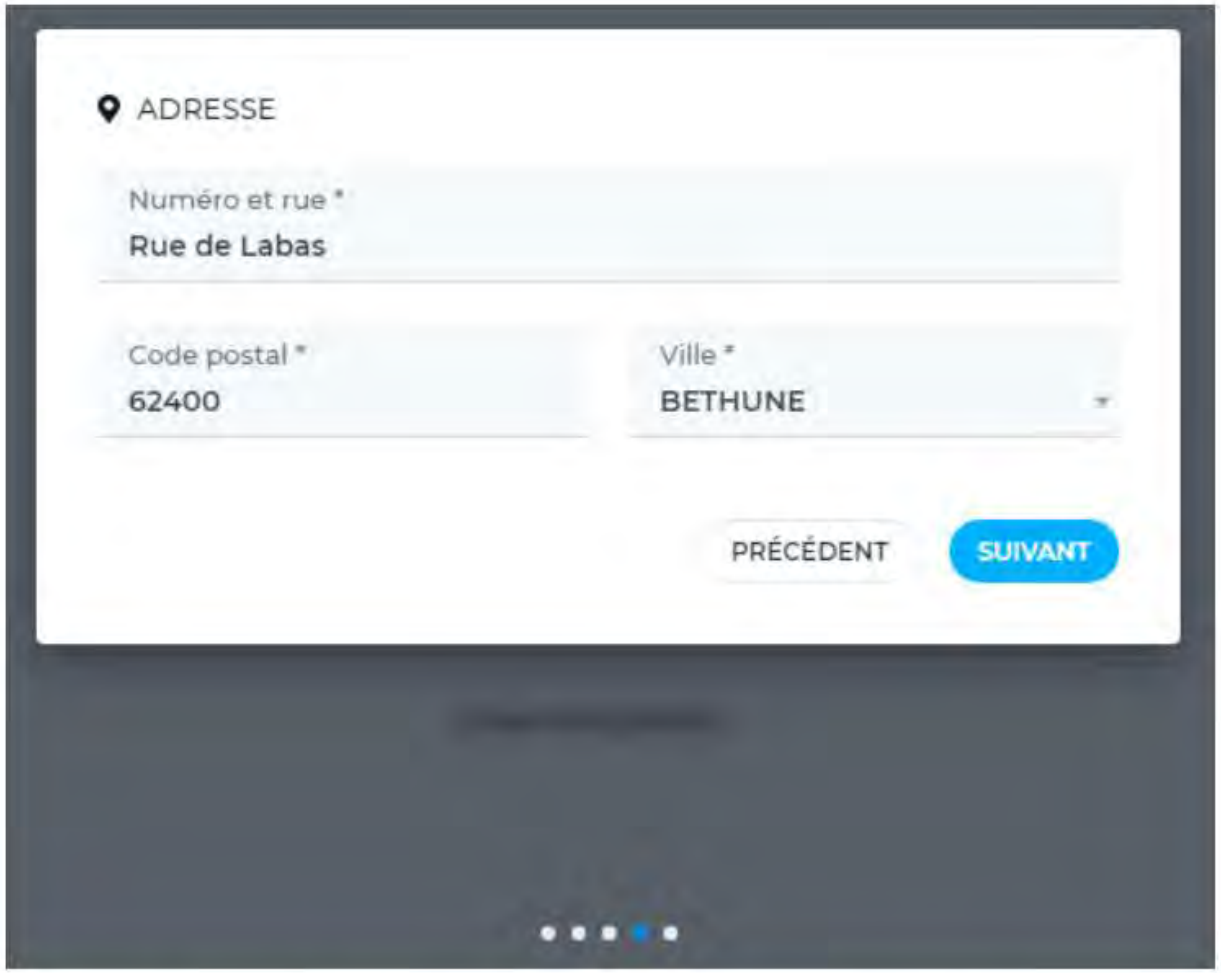

Renseignez l'adresse du responsable, puis cliquez sur le bouton "Suivant".

Renseignez les informations de naissance du responsable, puis cliquez sur le bouton "Suivant".

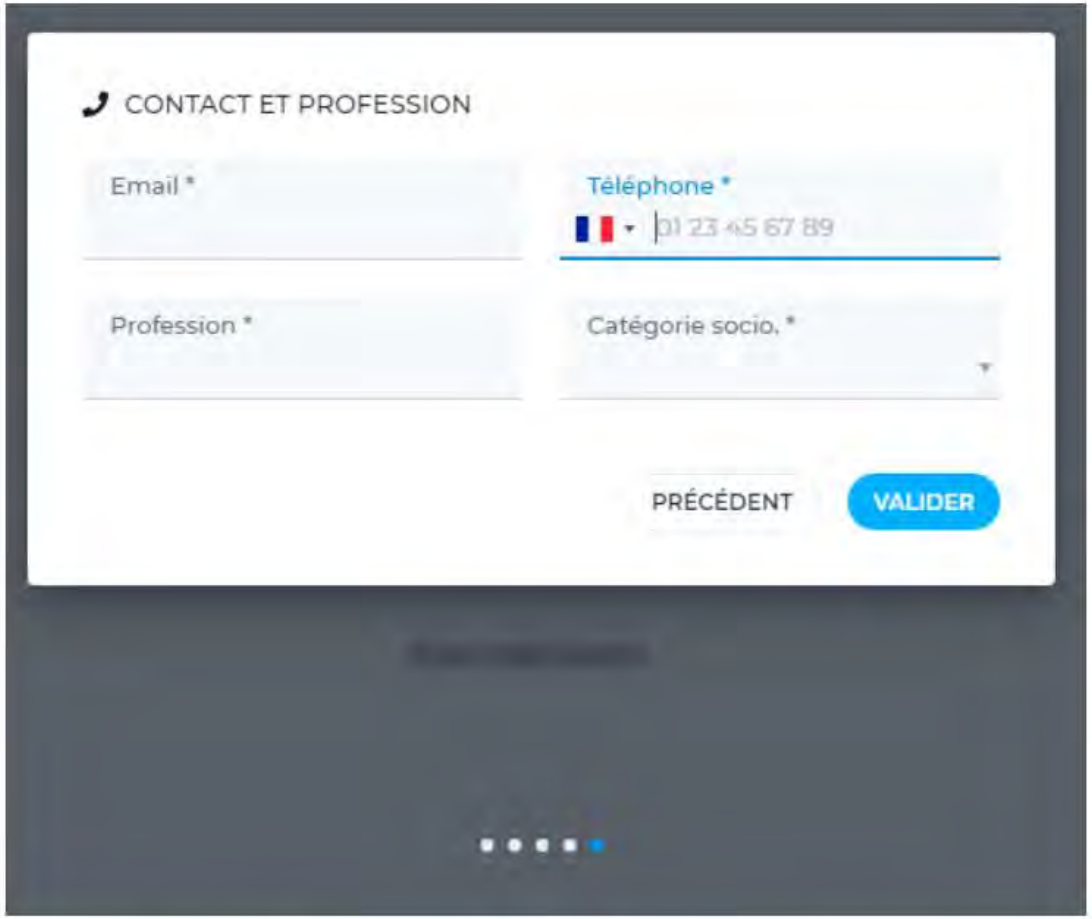

Renseignez l'adresse mail, le numéro de téléphone, la profession et la catégorie socio-professionnelle du responsable.

Cliquez sur le bouton "Valider" pour finaliser l'ajout du responsable.

Vous pouvez de la même façon, ajouter un second responsable.

Pour continuer, cliquez sur le bouton "Étape suivante".

Vous pouvez ajouter des personnes de confiance. Les personnes de confiance sont les personnes que vous autorisez à venir rechercher votre enfant par exemple, ou à être appelées en cas de problème.

Cette étape est facultative, mais recommandée.

Pour ajouter une personne de confiance, cliquez sur le bouton "Ajouter".

Les informations demandées sont semblables aux informations demandées lors de l'ajout d'un responsable. (voir l'étape précédente)

Une fois vos personnes de confiance ajoutées, cliquez sur le bouton "Étape suivante".

ÉTAPE 5/6

FICHE MÉDICALE

MÉDECIN TRAITANT

Prénom *

Nom *

Numéro et rue *

Code postal *

Ville *

Téléphone *

01 23 45 67 89

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

SUIVANT

Renseignez les informations sur le médecin traitant de votre enfant, puis cliquez sur le bouton "Suivant".

ÉTAPE 5/6

FICHE MÉDICALE

VACCINS EFFECTUÉS

- [ ] Bcg
- [ ] Coqueluche
- [ ] Diphtérie
- [ ] Hépatite b
- [x] Poliomyélite *

Dernier rappel *

jj/mm/aaaa

- [ ] ROR
- [x] Tétanos *

Dernier rappel *

jj/mm/aaaa

PRÉCÉDENT

SUIVANT

Cochez les vaccins fait par votre enfant et indiquez les dates d'injection des différents vaccins. La poliomyélite et le tétanos sont des vaccins obligatoires.

Cliquez sur le bouton "Suivant"

ÉTAPE 5 / 6

FICHE MÉDICALE

RECOMMANDATIONS

- Lunettes
- Prothèses auditives
- Prothèses dentaires

Autres recommandations

PRÉCÉDENT SUIVANT

Vous pouvez indiquer les autres recommandations importantes à connaitre pour les encadrants lors des activités de votre enfant.

ÉTAPE 5 / 6

FICHE MÉDICALE

ALLERGIES

- Animaux
- Asthme
- Médicamenteuse

Informations complémentaires

PRÉCÉDENT SUIVANT

Indiquez les différentes allergies de votre enfant s'il en a.

ÉTAPE 5/6

FICHE MÉDICALE

MALADIES CONTRACTÉES

- Angine
- Coqueluche
- Oreillons
- Otite
- Rhumatisme articulaire
- Rougeole
- Rubéole
- Scarlatine
- Varicelle

Autres maladies contractées

PRÉCÉDENT SUIVANT

ALIMENTATION

Type de repas que consomme l'enfant *

Complet

Régime alimentaire

PRÉCÉDENT ÉTAPE SUIVANTE

Vous pouvez sélectionner le type de repas que consomme votre enfant et spécifier en commentaire des indications particulières.

Cliquez sur le bouton "Suivant" pour continuer.

Pour WAHAGNIES: COMPLET ou VÉGÉTARIEN

Enfin, vous devez autoriser le traitement des informations de votre enfant et certifier l'exactitude de tous les renseignements apportés.

Pour cela, cochez la case.

Saisissez votre mot de passe (celui utilisé pour se connecter à votre compte MyPérischool) et cliquez sur le bouton "Valider".

Créer la fiche de mes autres enfants

Cliquez sur le bouton "Ajouter un autre enfant", pour créer un autre enfant dans l'application.

Remarque : Vous pourrez toujours ajouter et modifier les informations de vos enfants ultérieurement.

Cliquez sur le bouton "Étape suivante" pour continuer.

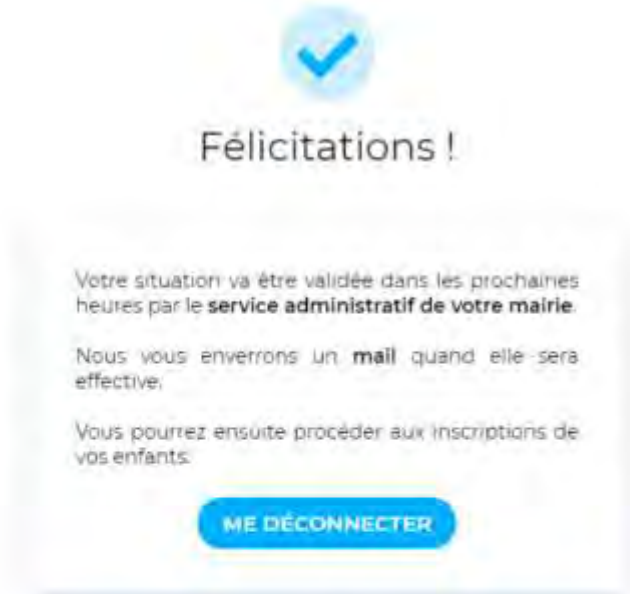

Création des dossiers familles

Jusqu'au Vendredi 4 Août 2023

Désormais, votre situation doit être vérifiée par un agent de la commune avant de pouvoir accéder aux inscriptions.

Votre attestation CAF ou votre avis d'imposition va être vérifié(e) et validé(e) par les agents de la commune.

Vous recevrez un mail lorsque votre situation aura été contrôlée. Vous pourrez alors passer aux étapes suivantes.

INSCRIPTIONS

À partir du Lundi 14 Août 2023

ETAPE 3
FOURNIR LES DOCUMENTS

Une fois connecté sur votre compte parent MyPérischool, vous arrivez sur la page d'accueil proposant les inscriptions.

En haut de l'écran, un message vous indique de fournir les documents avant d'inscrire vos enfants.

Cliquez sur "Mes documents" dans le menu.

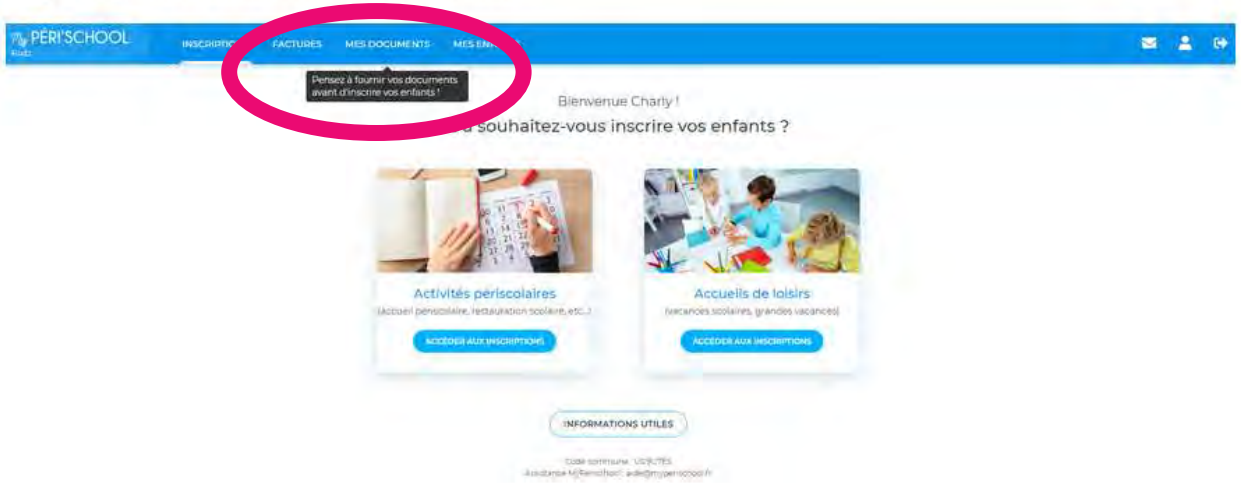

Vous retrouvez sur cette page, tous les documents associés à votre compte ou à vos enfants.

On retrouve par ailleurs, l'attestation CAF ou l'avis d'imposition fourni lors de la première connexion. (rectangle 3 sur l'image ci-dessous).

Les zones en rouge indiquent les documents manquants.

Les documents manquants peuvent être bloquants pour l'inscription de votre enfant aux activités.

Pour ajouter les documents manquants, il suffit de cliquer sur le bouton "Ajouter", à droite du document en question. (rectangle 1 et 2 sur l'image ci-dessous).

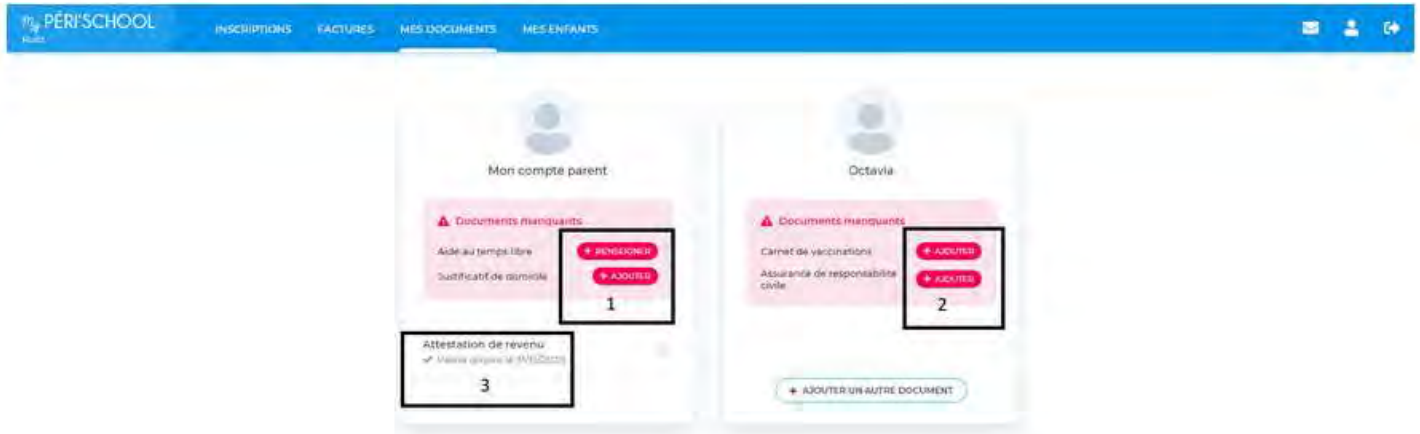

Chaque document ajouté sera vérifié par les services de la mairie. Son statut passe en attente de validation (voir l'image ci-dessous).

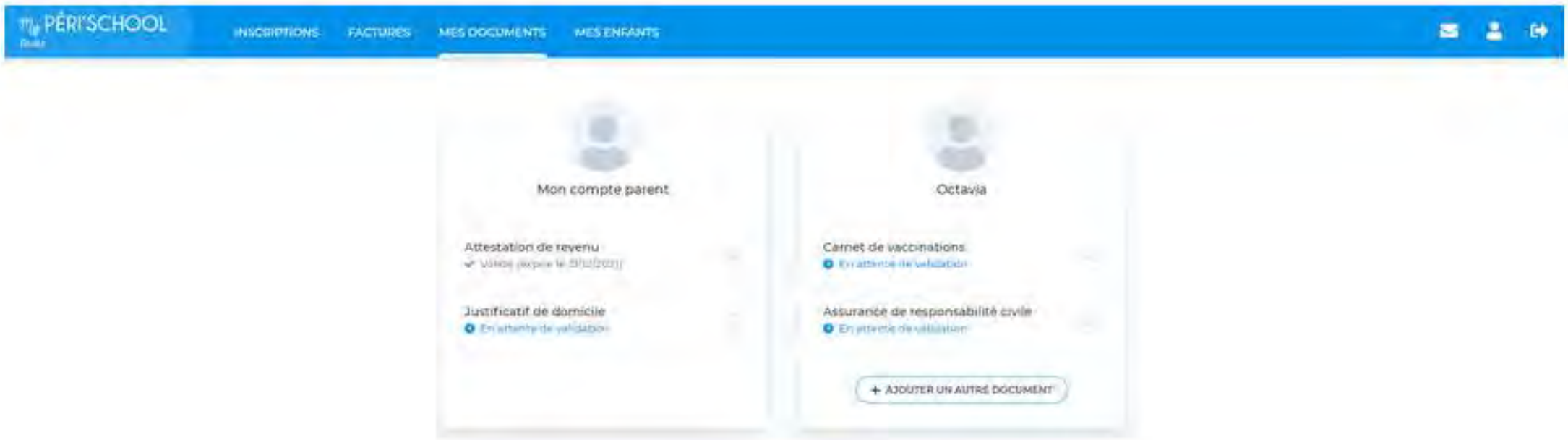

Une fois validé, le document apparait comme validé et une date vous indique quand le document sera à remplacer.

Harmonisation des durées avec Pévèle Carembault

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

ÉTAPE 4
INSCRIRE SON ENFANTS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

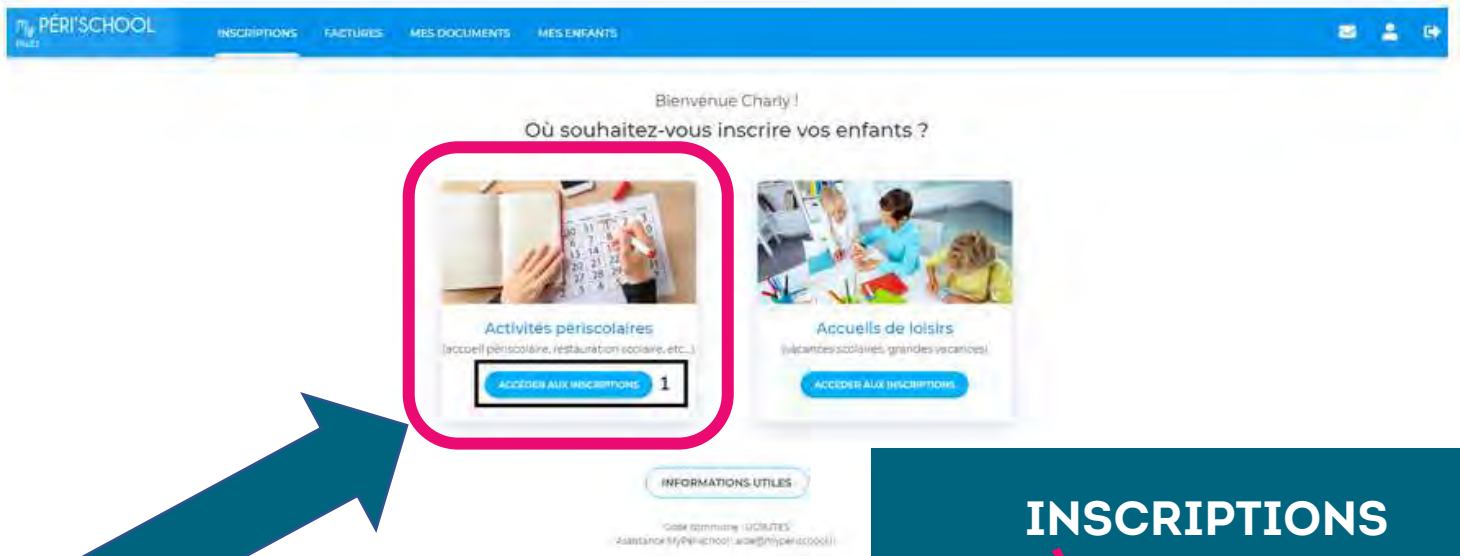

INSCRIPTIONS
À partir du Lundi 14 Août 2023

Vous devez ensuite sélectionner l'enfant que vous souhaitez inscrire en premier.

Pour inscrire votre enfant, allez dans "Inscriptions" puis choisissez si vous voulez inscrire votre enfant aux activités périscolaires (Cantine, Garderie…) ou si vous souhaitez l'inscrire aux accueils de loisirs (vacances scolaires).
Cliquez sur le bouton "Accéder aux inscriptions". (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

Pour cela, cliquez sur la photo représentant votre enfant. (rectangle 1 sur l'image ci-dessous)

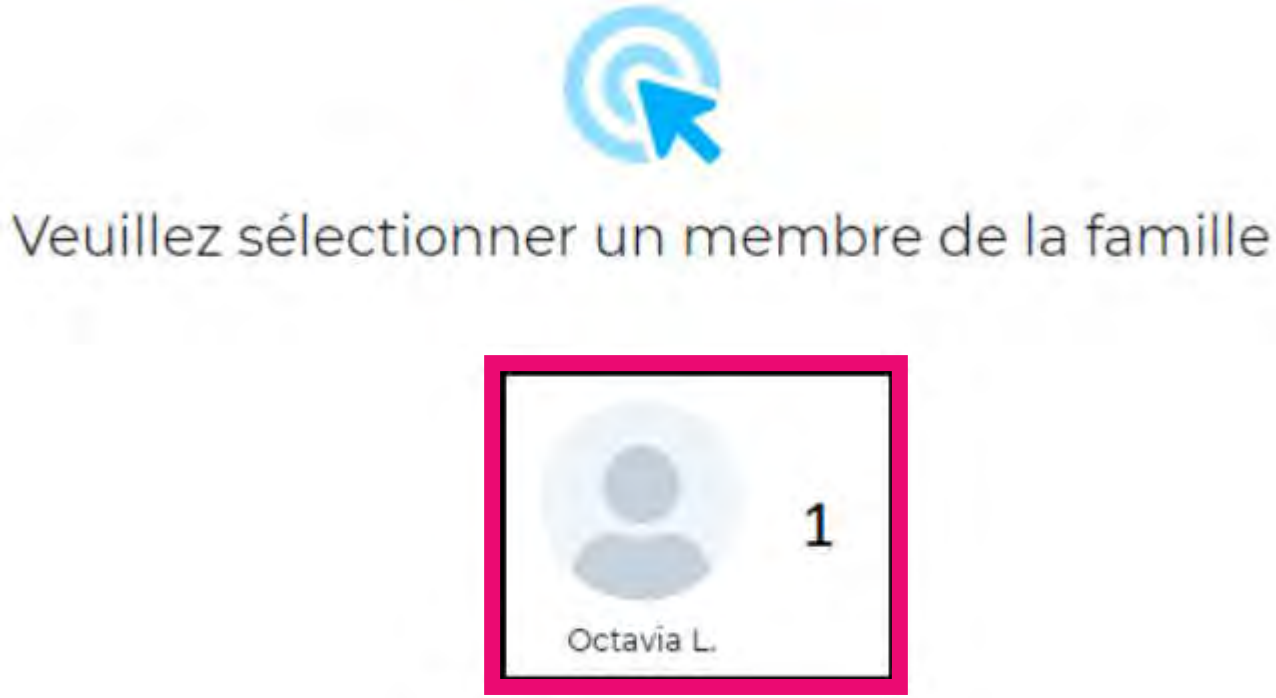

Un calendrier s'affiche, proposant tous les créneaux où votre enfant peut s'inscrire.

Un calendrier s'affiche, proposant tous les créneaux où votre enfant peut s'inscrire.

Vous pouvez naviguer dans le calendrier en utilisant les flèches (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).

Lorsque vous trouvez le créneau où vous souhaitez inscrire votre enfant, cliquez dessus. (rectangle 2 sur l'image ci-dessous)

Une fenêtre apparaît. Si vous souhaitez inscrire votre enfant sur ce créneau et uniquement ce jour là, il vous suffit de cliquer sur le bouton "Valider".

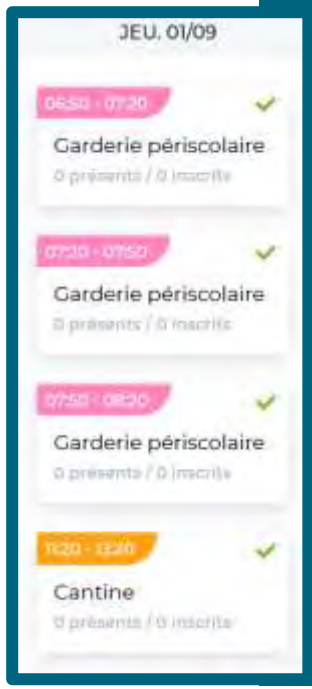

Si INSCRIPTION garderie matin À partir de 6h50

ATTENTION CLIQUEZ SUR LES 3 CASES DU MATIN

6H50-7H20
7H20-7H50
7H50-8H20

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

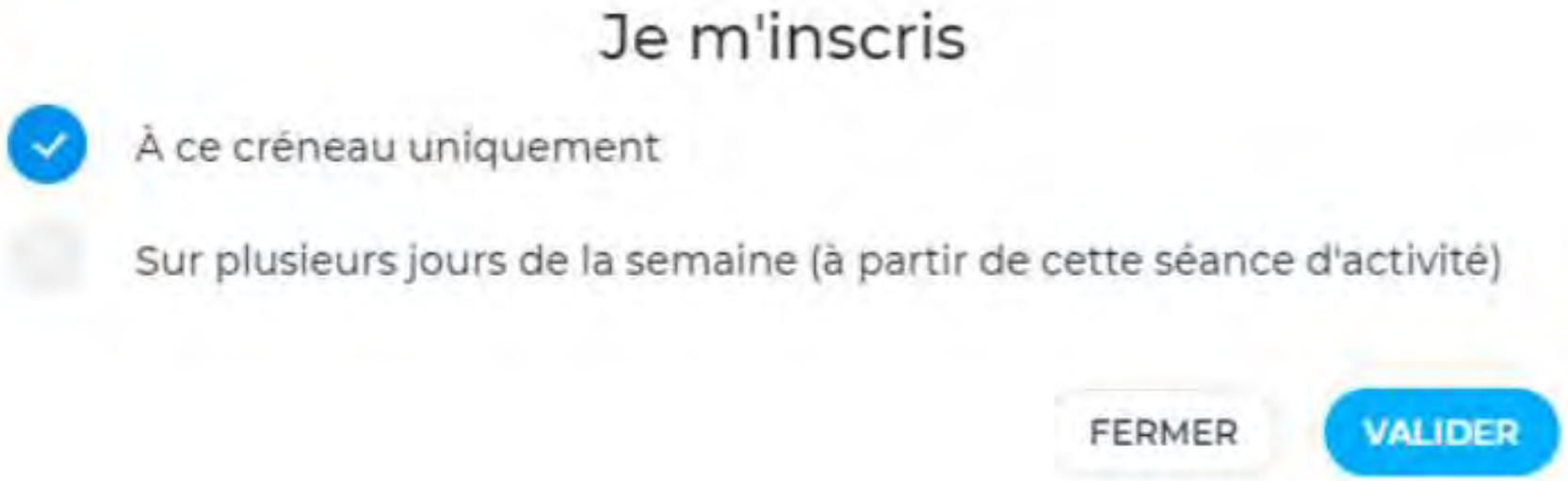
Je m'inscris
À ce créneau uniquement
Sur plusieurs jours de la semaine (à partir de cette séance d'activité)
FERMER
VALIDER

Si, en revanche, vous souhaitez inscrire votre enfant à ce créneau sur plusieurs jours, cochez "Sur plusieurs jours de la semaine (à partir de cette séance d'activité)". (rectangle 1 sur l'image ci dessous)

Vous pourrez alors choisir d'inscrire votre enfant sur des jours définis (rectangle 2 sur l'image ci dessous) jusqu'à une certaine date (rectangle 3 sur l'image ci dessous) . Vous n'aurez donc pas à cliquer sur les créneaux un par un.

Ensuite "Valider"

Les créneaux sélectionnés apparaissent en vert.

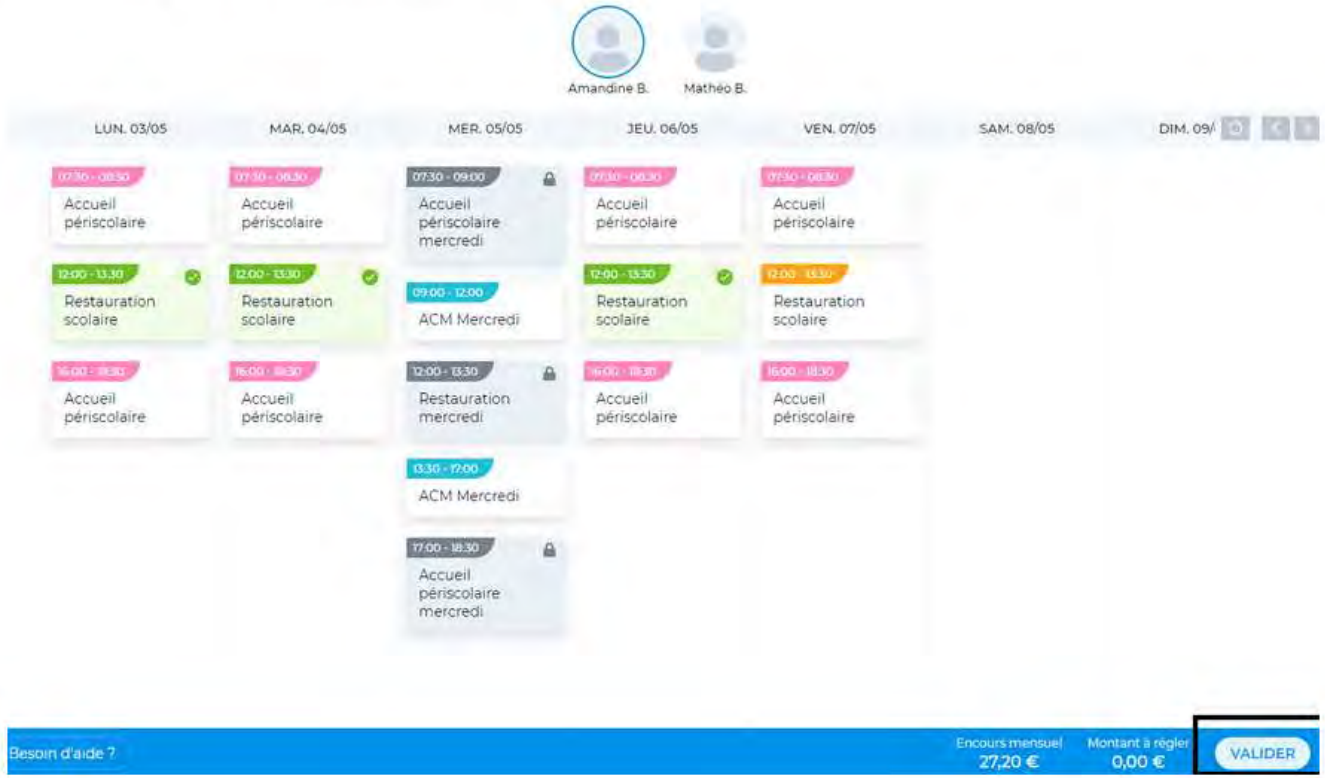

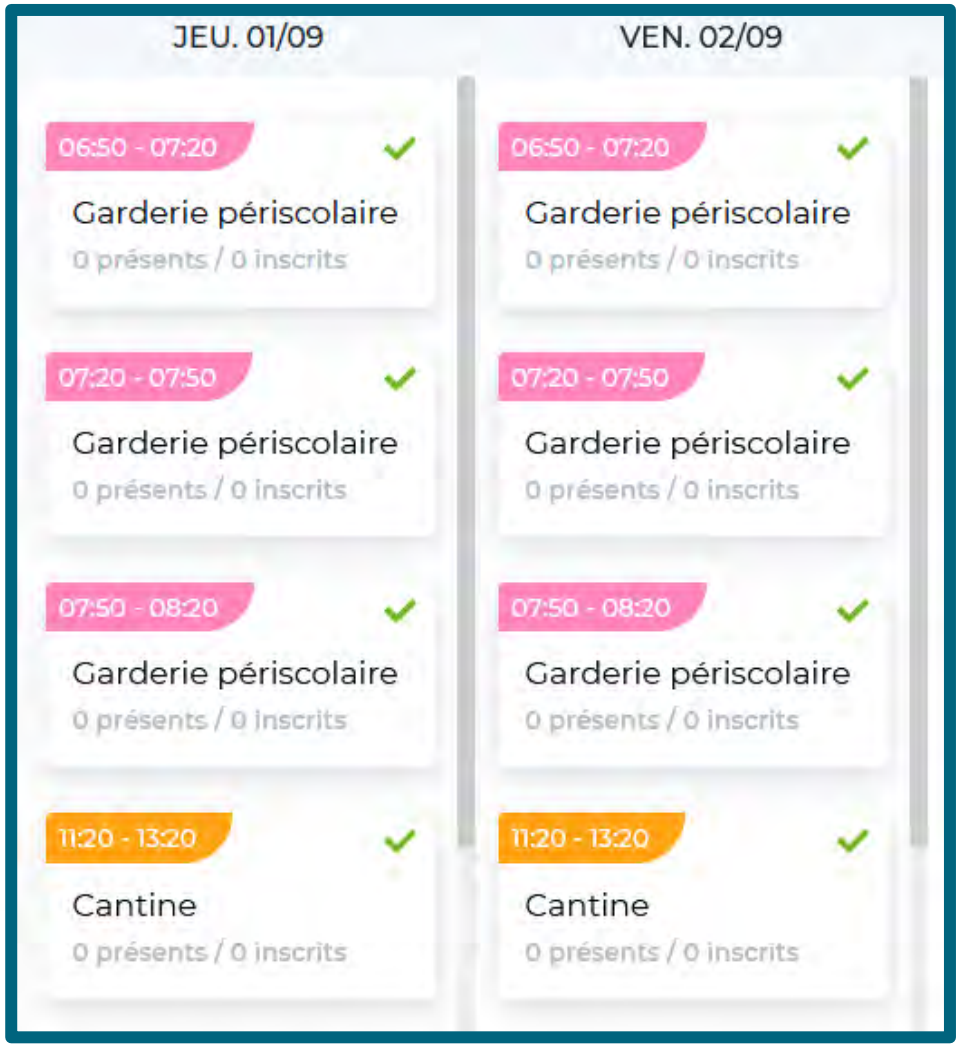

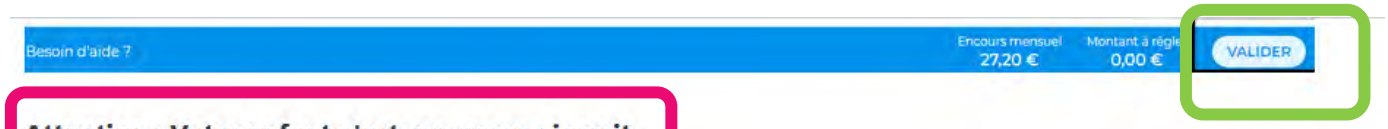

Attention : Votre enfant n'est pas encore inscrit.

Si vous avez un (ou plusieurs) autre(s) enfant(s) à inscrire, c'est le moment de cliquer sur le deuxième enfant (comme sur le carré noir ci-dessous) et choisir les créneaux comme vous l'avez fait pour le 1er enfant.

Pour valider les inscriptions : cliquez sur le bouton "**Valider**".

Vous arrivez ensuite au moment du récapitulatif, c'est le moment de vérifier si vous n'avez rien oublié et si vous n'avez pas fait d'erreur.

Si vous avez des avoirs, un bouton "Utiliser un avoir" peut apparaître sur le récapitulatif. Il apparaît uniquement si vous avez des avoirs dont le **montant est inférieur ou égal à la somme à payer**.

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

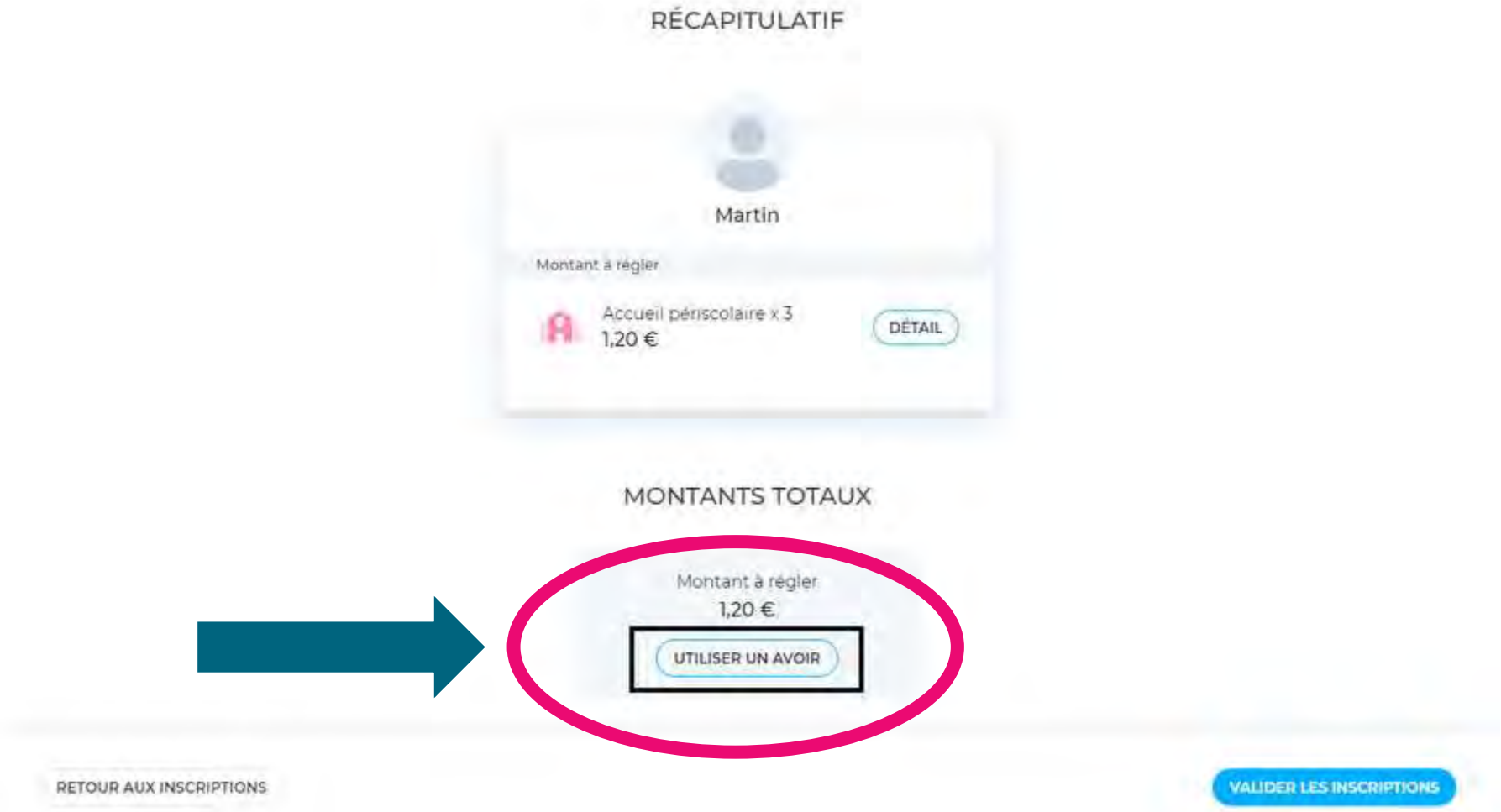
RÉCAPITULATIF
Martin
Montant à régler
Accueil périscolaire x 3
1,20 €
DÉTAIL
MONTANTS TOTAUX
Montant à régler
1,20 €
UTILISER UN AVOIR
RETOUR AUX INSCRIPTIONS
VALIDER LES INSCRIPTIONS

Lorsque vous cliquez dessus, une fenêtre apparaît. Cochez les avoirs que vous souhaitez utiliser puis cliquez sur "Valider".

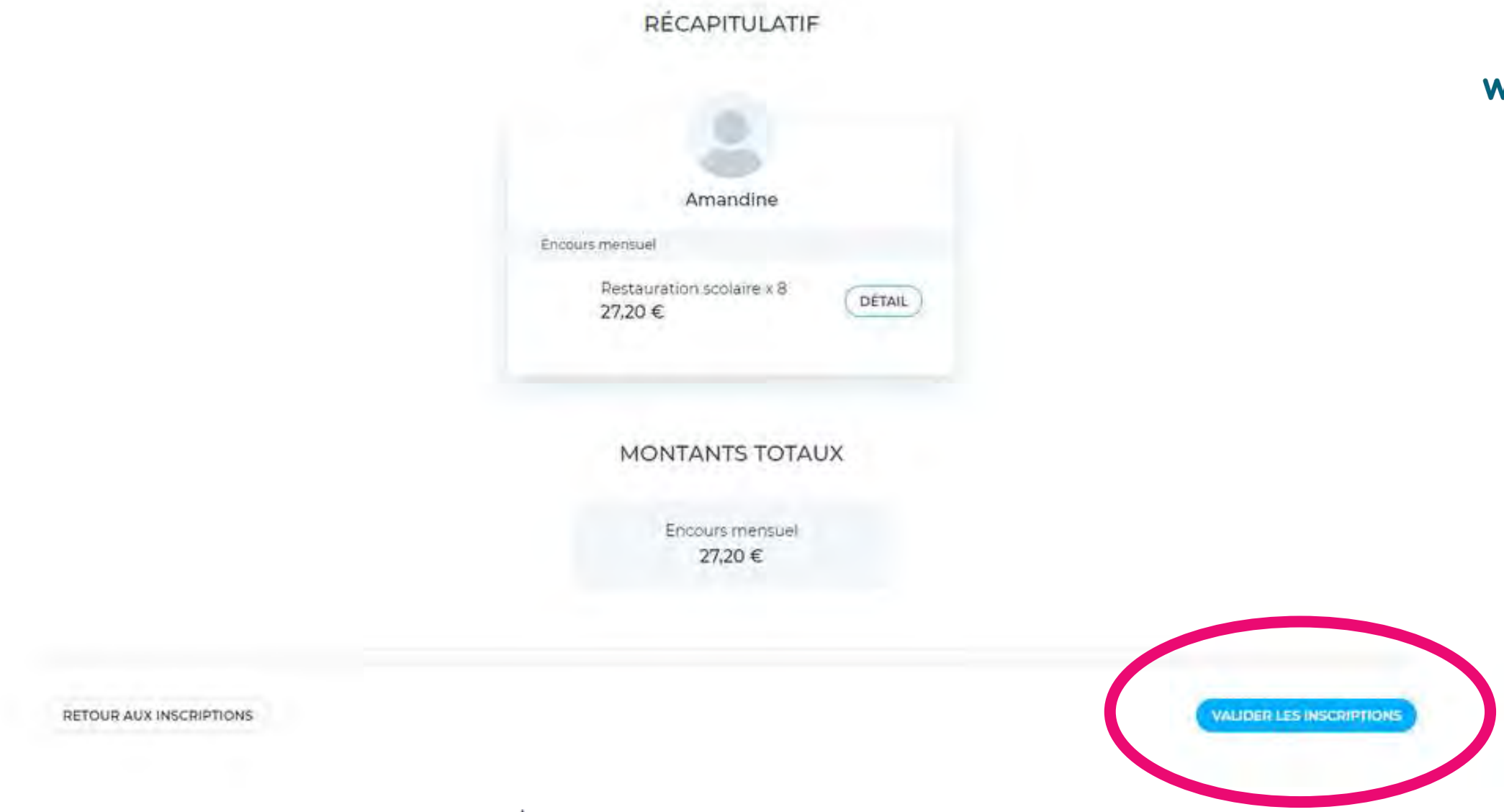
RÉCAPITULATIF
Amandine
Encours mensuel
Restauration scolaire x 8
27,20 €
DÉTAIL
MONTANTS TOTAUX
Encours mensuel
27,20 €
RETOUR AUX INSCRIPTIONS
VALIDER LES INSCRIPTIONS

ÉTAPE 5
DÉSINCRIPTION

Pour désinscrire votre enfant, allez dans "Inscriptions" puis choisissez si vous voulez désinscrire votre enfant aux activités périscolaires (cantine, garderie...) ou si vous souhaitez le désinscrire aux accueils de loisirs (vacances scolaires).

Cliquez sur le bouton "Accéder aux inscriptions". (rectangle 1 sur l'image ci-dessous).

Vous devez ensuite sélectionner l'enfant que vous souhaitez désinscrire en premier.

Pour cela, cliquez sur la photo représentant votre enfant. (rectangle 1 sur l'image ci-dessous)

Le calendrier s'affiche. Cliquez simplement sur les créneaux où vous souhaitez désinscrire votre enfant. Comme pour les inscriptions, vous pouvez effectuer des désinscriptions pour plusieurs enfants.

Attention, pour chaque créneau, il y a un délai (variable selon la commune) durant lequel vous pouvez désinscrire votre enfant. Passé ce délai, la désinscription est impossible.

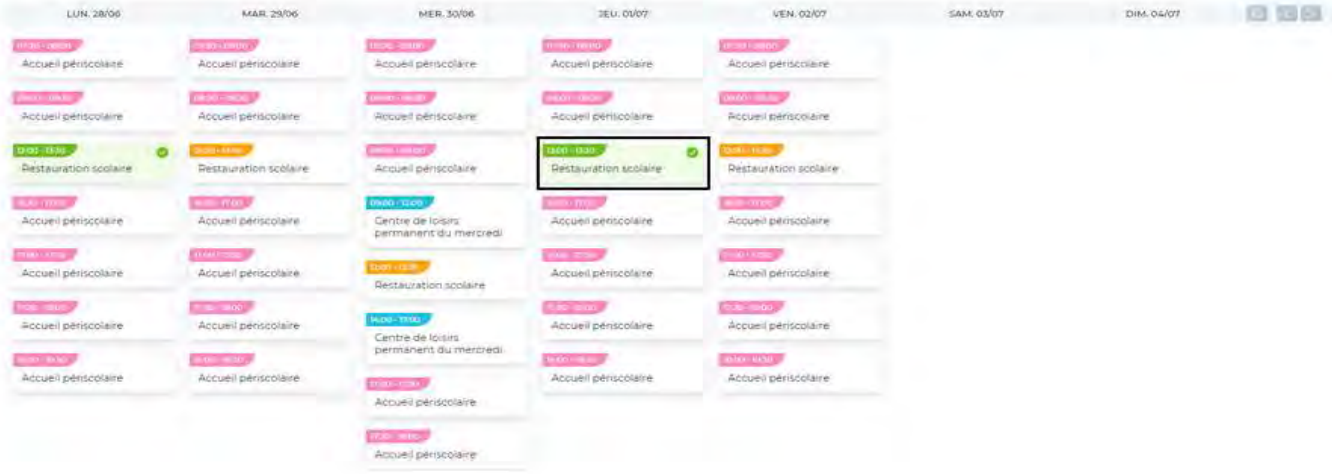

Les montants s'actualisent. Cliquez sur le bouton "Valider".

Le récapitulatif s'affiche. Cliquez sur "Valider les inscriptions".

Si DÉSINSCRIPTION garderie matin À partir de 6h50

ATTENTION CLIQUEZ SUR LES 3 CASES DU MATIN

6H50-7H20
7H20-7H50
7H50-8H20

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

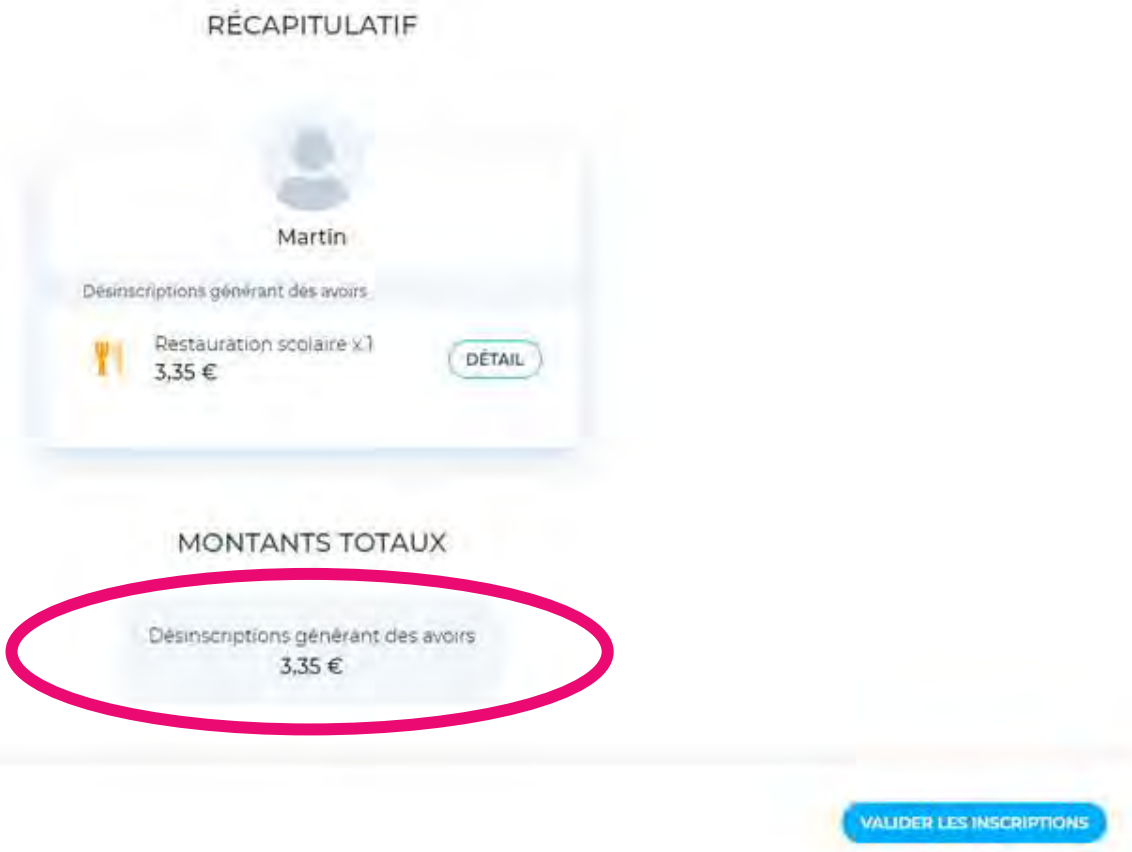

Notez que, si besoin, vous pouvez réaliser des inscriptions et des désinscriptions en même temps.

COMMUNICATION avec les familles

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

Supports et Aide

Supports et Aide

BIEN PRECISER WAHAGNIES DANS L'OBJET DU MESSAGE

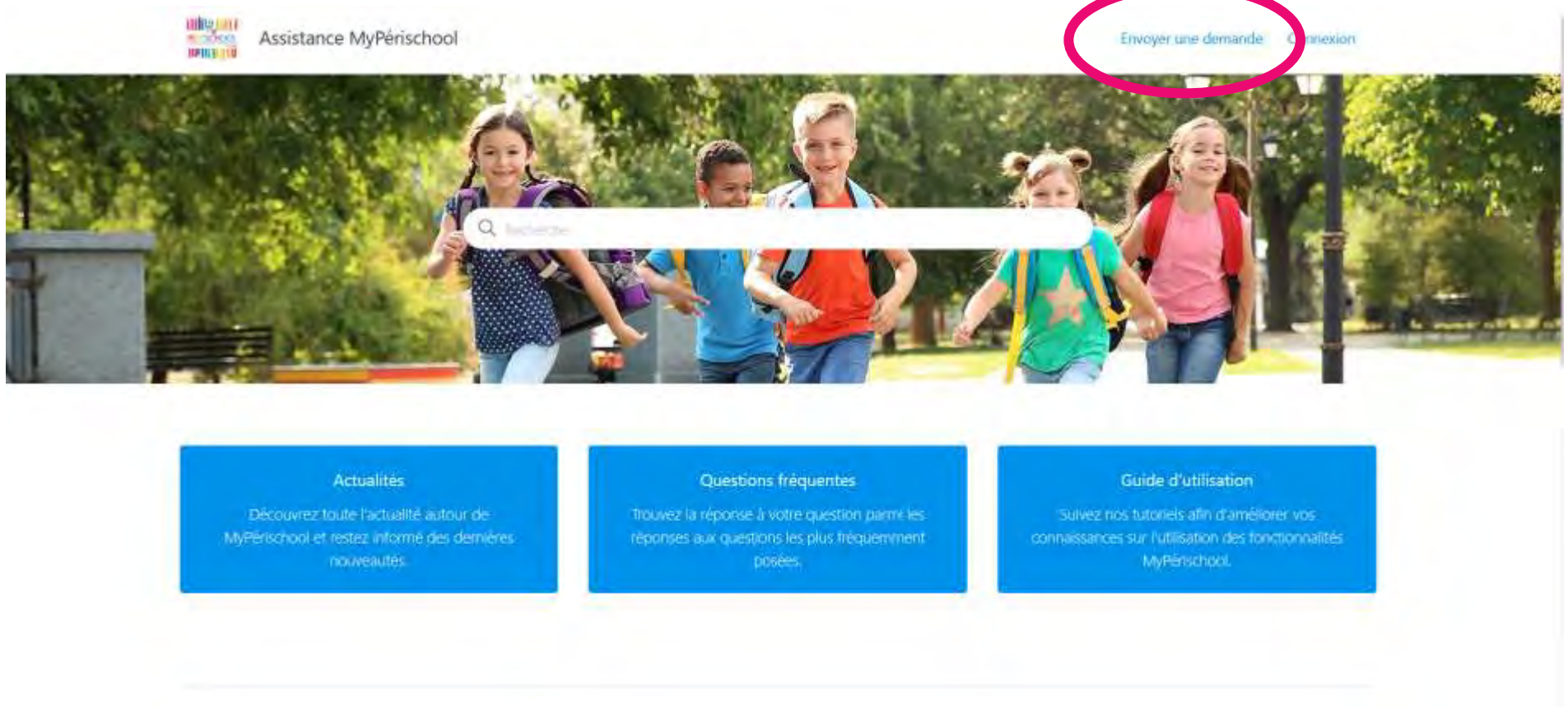

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

Supports et Aide

Une question ? Contactez **aide@myperischool.fr**
Précisez **[Wahagnies]** en objet du mail.

MAIRIE DE WAHAGNIES

03.20.86.57.49

contact@wahagnies.fr

Jours et heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

CENTRE DE LOISIRS

03.20.37.85.43

Service Animation Enfance Jeunesse

Services Périscolaires de Garderie et de Restauration

Coordination des Accueils de Loisirs

LES INFORMATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES
Mercredis Récréatifs
A.C.M. d'Automne
A.C.M. d'Hiver
A.C.M. de Printemps
A.C.M. d'Eté (Juillet et Août)

SERONT ENVOYÉES AUX FAMILLES VIA MY PERIBOX, LA MESSAGERIE DE VOTRE PORTAIL MY PERISCHOOL

COMMUNE DE WAHAGNIES
la campagne vous sourit

ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE BUISSON

03.20.86.51.64

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

03.20.86.55.43

RYTHME DES ÉCOLES

Calendrier scolaire 2023-2024

COMMUNE DE WAHAGNIES

My PÉRI'SCHOOL

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023	JANVIER 2024	FÉVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOÛT 2024
VEN 1	DIM 1	MER 1 FÉRIÉ	VEN 1	LUN 1 FÉRIÉ	JEU 1	VEN 1	LUN 1 FÉRIÉ	MER 1 FÉRIÉ	SAM 1	LUN 1	JEU 1
SAM 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2	MAR 2	VEN 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2
DIM 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3	SAM 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3
LUN 4 RENTRÉE	MER 4	SAM 4	LUN 4	JEU 4	DIM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4
MAR 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5	LUN 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5
MER 6	VEN 6	LUN 6	MER 6	SAM 6	MAR 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6
JEU 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7	DIM 7	MER 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7
VEN 8	DIM 8	MER 8	VEN 8	LUN 8	JEU 8	VEN 8	LUN 8	MER 8 FÉRIÉ	SAM 8	LUN 8	JEU 8
SAM 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9	VEN 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9 FÉRIÉ	DIM 9	MAR 9	VEN 9
DIM 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	MER 10	SAM 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10
LUN 11	MER 11	SAM 11 FÉRIÉ	LUN 11	JEU 11	DIM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11	DIM 11
MAR 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12	VEN 12	LUN 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12
MER 13	VEN 13	LUN 13	MER 13	SAM 13	MAR 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13
JEU 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14	MER 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14 FÉRIÉ	MER 14
VEN 15	DIM 15	MER 15	VEN 15	LUN 15	JEU 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	LUN 15	JEU 15 FÉRIÉ
SAM 16	LUN 16	JEU 16	SAM 16	MAR 16	VEN 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MAR 16	VEN 16
DIM 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	MER 17	SAM 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17
LUN 18	MER 18	SAM 18	LUN 18	JEU 18	DIM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18	DIM 18
MAR 19	JEU 19	DIM 19	MAR 19	VEN 19	LUN 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	VEN 19	LUN 19
MER 20	VEN 20	LUN 20	MER 20	SAM 20	MAR 20	MER 20	SAM 20	LUN 20 FÉRIÉ	JEU 20	SAM 20	MAR 20
JEU 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DIM 21	MER 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21
VEN 22	DIM 22	MER 22	VEN 22	LUN 22	JEU 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	LUN 22	JEU 22
SAM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23	VEN 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MAR 23	VEN 23
DIM 24	MAR 24	VEN 24	DIM 24	MER 24	SAM 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	MER 24	SAM 24
LUN 25	MER 25	SAM 25	LUN 25 FÉRIÉ	JEU 25	DIM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25	DIM 25
MAR 26	JEU 26	DIM 26	MAR 26	VEN 26	LUN 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	VEN 26	LUN 26
MER 27	VEN 27	LUN 27	MER 27	SAM 27	MAR 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27	MAR 27
JEU 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28	DIM 28	MER 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28
VEN 29	DIM 29	MER 29	VEN 29	LUN 29	JEU 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29	LUN 29	JEU 29
SAM 30	LUN 30	JEU 30	SAM 30	MAR 30		SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30	VEN 30
	MAR 31		DIM 31	MER 31		DIM 31		VEN 31		MER 31	SAM 31

RENTRÉE

A.C.M. D'AUTOMNE (octobre 23 – 27)

A.C.M. D'AUTOMNE (octobre 30 – 31)

VACANCES DE FIN D'ANNÉE (novembre 3 – 5)

VACANCES DE FIN D'ANNÉE (janvier 1 – 7)

VACANCES DE FIN D'ANNÉE (décembre 23 – janvier 7)

A.C.M. D'HIVER (janvier 26 – 29)

A.C.M. D'HIVER (mars 4 – 8)

PONT ASCENSION (mai 8 – 12)

A.C.M. PRINTEMPS (avril 22 – 26)

A.C.M. PRINTEMPS (avril 29 – 30)

A.C.M. JUILLET (juillet 8 – 26)

A.C.M. AOÛT (août 1 – 23)

Les différentes périodes vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

Bonne navigation et bonne année scolaire à tous !

© Service Communication - Mairie de Wahagnies - Juin 2023